

SECTEUR 2. RUE DES MANOIRS



À l'arrière de plusieurs services et équipements communaux, le site est dédié à l'extension des équipements sportifs par la mise en place d'installations et de structures dites légères.

Dans ce cadre, l'accès au site doit être prévu par la rue des Manoirs et être réservé aux piétons et autres mobilités douces. Un prolongement de cette liaison peut être anticipé en cas d'aménagement de la parcelle adjacente.

L'urbanisation de la zone doit faire l'objet d'un projet d'ensemble.

Superficie :		0,36 hectare	
Répartition :			
0%	Habitat	0%	Mixité de fonction
0%	Activité économique	0%	Équipement
100%	Espace public	0%	Naturel